

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 12****Pouvoirs : 1****POUR : 13**

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Alain VILLA, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Christiane DUCOUSSO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Monsieur Julien CHAPOLARD, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.

Excusés : Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON.

Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.

DEL 25/2019**Objet : Convention de mise à disposition d'un local pour le Département de Lot-et-Garonne**

Dans le cadre de la politique de partenariat avec les acteurs locaux et dans le but de soutenir l'action du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, la commune de Mézin souhaite mettre à disposition un local situé à l'Espace Associatif Claude Albinet – Rue Casimir Laffitte à Mézin (Bureau n°3).

Ce local permettra d'accueillir les professionnels du CD 47, du CMS de Nérac (assistante sociale, animateur local d'insertion, conseillers, ...).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'établir une convention et donne lecture du projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la convention de mise à disposition d'un local pour le CD 47,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jacques LAMBERT

